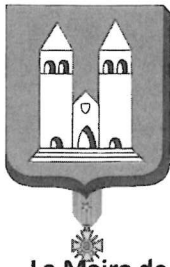


MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



Le Maire de BASSE-HAM,

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 057-215702879-20260306-2026_065_D-AR

DECISION DU MAIRE
N°2026/065/D du 06/03/2026
Virement avance sur budget SPIC

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 3 autorisant le conseil municipal à déléguer au Maire la réalisation d'emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- Vu la délibération du conseil municipal n°2020/306 du 29 mai 2020, prise en application de ces dispositions et qui autorise le Maire, en son alinéa 3°, de procéder à la réalisation des emprunts destinés aux investissements prévus et inscrits au budget,
- Vu la délibération 2025-060 du 03/07/2025 relative aux concours bancaires réalisés par la commune sur le budget principal et destinés à permettre des avances sur le budget SPIC consacré à la construction d'une résidence rue de la Chapelle au fur et à mesure des besoins liés à l'avancement des travaux,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : de procéder à un second versement de 200.000€ du budget principal n° 18600 (c/27638) vers le budget SPIC 18606 (c/16878).

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal sera informé lors de la plus prochaine réunion



Le Maire :

Bernard VEINNANT

Mise en ligne le : 10/03/2026